

SOCIÉTÉ ENTOMOLOGIQUE DE BELGIQUE.

A.S.E.B. 36 (1892) [> 2 July 1892]

VII

Compte-rendu de la séance mensuelle du 2 juillet 1892.

PRÉSIDENTE DE M. GIRON.

Présents: MM. Bergé, Éd. Coucke, L. Coucke, Dubois, Fologne, Jacobs, Kerremans, Ledrou, Mac Lachlan, Robbe, Séverin, Tosquinet, de Selys-Longchamps, Van Nerom et Lameere, secrétaire.

MM. Becker et Duvivier ont fait excuser leur absence.

La séance est ouverte à 8 heures.

Décision du Conseil. A été admis en qualité de membre effectif : M. J. Poskin, chargé du cours de Zoologie et d'Entomologie à l'Institut agricole de l'État à Gembloux, présenté par MM. de Selys-Longchamps et Candèze.

Lectures, communication. L'Assemblée arrête la composition du présent numéro des Annales.

La Secrétaire donne lecture de la note suivante :

Critique de : PETER CAMERON. HEMENOPTERA, FORMICIDÆ ;
EXTRACTED FROM SUPPLEMENTARY APPENDIX TO TRAVELS
AMONGST THE GREAT ANDES OF THE EQUATOR BY EDW.
WHYMPER. London 1891.

par Auguste For el,

Professeur à Zürich.

Dans le travail dont je viens d'indiquer le titre, M. Cameron décrit un genre nouveau et trois espèces nouvelles de Formicidés. Cette petite notice renferme des erreurs qui, prêtant à des confusions considérables, demandent à être rectifiées.

M. Cameron décrit sous le nom de *Holcoppera* Cameron un genre qu'il croit nouveau et en donne un dessin. L'espèce, nouvelle aussi, est la *H. Whymperi* P. C. Or M. Mayr a décrit en 1887, dans ses Südamer. Formiciden (Verh. Zool.-Bot. Ges. Wien), sous le nom de *Holcoppera* (donc sous le nom employé par M. Cameron) un nouveau sous-genre important du genre *Ecta-*

tomma. Il est donc inadmissible d'employer le même nom cinq ans plus tard pour un tout autre genre.

Mais bien plus : le genre que M. Cameron croit nouveau n'est autre que le genre *Cylindromyrmex* Mayr (Neue Formiciden, 1870). Tous les caractères indiqués et la figure concordent absolument avec le genre *Cylindromyrmex* Mayr. Donc : *Holcoponera* Cameron (nec Mayr) = *Cylindromyrmex* Mayr. L'espèce est cependant évidemment nouvelle, car les stries du thorax, du pédicule et de la tête sont infiniment plus grossières que chez le *C. striatus* Mayr, puis la couleur est différente. Le *C. longiceps* André est entièrement différent. Donc l'*Holcoponera Whymperi* Cameron doit prendre le nom de *Cylindromyrmex Whymperi* Cameron.

En second lieu M. Cameron décrit un *Camponotus Mayri* nov. sp. des Andes, voisin de l'*auricomus* Roger. Si l'espèce est vraiment nouvelle, ce qui est difficile à dire dans ce genre considérable et compliqué, elle ne peut conserver ce nom que j'ai déjà donné moi-même à une espèce africaine (*Camponotus Mayri* Forel, Bullet. Soc. Vaud. des Sc. naturelles, 1879, Vol. XVI, n° 81, p. 92). Je propose donc d'appeler l'espèce nouvelle des Andes de M. P. Cameron : *Camponotus Cameroni* nov. sp.

Quant à la *Pheidole monticola* nov. sp., contrôlée du reste par Mayr, je m'abstiens de toute remarque; la description et la figure ne permettent guère de se former un jugement précis sur son compte.

— M. Mac Lachlan fait remarquer que dans le n° du mois de mars de cette année de l'*Entomologist's Monthly Magazine*, p. 67, M. Cameron a déjà appelé l'attention sur des rectifications à faire à son travail, déclarant entre autres que *Pheidole monticola* = *P. Cameroni* Mayr.

M. Robbe montre un exemplaire de l'aberration *Doubledayaria* de l'*Amphidasis betularia*, pris à Stockel par M. Vincent.

M. Hippert annonce les captures suivantes : *Acidalia Albularia* à Sart-lez-Spa; *Acronycta Menyanthidis*, au Hockai et à la Baraque Michel; *Pachycnemia Hippocastanaria*, au Hockai; *Syrichthus Alveus*, *Luperina Hepatica*, *Cidaria Impluviaria*, dans la vallée de la Molignée, *Luperina Basilinea*, à Huy; *Sesia Culiciformis*, à St. Gilles; *Thyatira Derasa*, à Linkebeek; *Heptalus Humuli*, à Rance.

Excursions. M. Ed. Coucke s'est rendu à Dieghem et donne une liste des Diptères qu'il a observés dans cette localité.

Les 14 et 15 août excursion à Spa : réunion à la gare de Spa à l'arrivée du train de 10 h. 17 m. du matin.

La séance est levé à 9 1/2 heures.